

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2022, dans les académies de NANTES, ORLEANS-TOURS et POITIERS.

Le président de l'Université d'Orléans,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de NANTES, ORLEANS-TOURS et POITIERS, au titre de l'année 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2022, dans les académies de NANTES, ORLEANS-TOURS et POITIERS :

Madame CHALARD Sophie, attachée principale d'administration de l'Etat, présidente, INSPE Centre Val de Loire, Orléans.

Madame POËNOT Marianne, attachée d'administration de l'Etat, vice-présidente, CROUS d'Orléans-Tours, Orléans.

Monsieur MACIEL Juan Luis, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, expert, Université d'Orléans, Orléans.

Monsieur COSTA Christophe, attaché principal d'administration de l'Etat, Université de Poitiers, Poitiers.

Monsieur GAUVRIT Eric, attaché principal d'administration de l'Etat, CROUS de Nantes Pays de la Loire, Nantes.

Monsieur NION Florian, technicien recherche et formation classe normale, suppléant, Université d'Orléans, Orléans.

Madame PIGNON Céline, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, suppléante, INSPE Centre Val de Loire, Orléans.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Orléans, le 18 mai 2022

Le Président de l'Université d'Orléans


Eric BLOND